

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
122 55

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE**

OBJET : Autorisation de deux déplacements en Italie, Gênes en octobre 2018 et Milan en décembre 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux affaires internationales et européennes - interventions humanitaires, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis de très nombreuses années notre Collectivité entretient avec nos partenaires institutionnels italiens des relations étroites et mutuellement fructueuses à travers nos accords de coopération décentralisée.

- Zones géographiques concernées : Gênes et Milan.
- Thème des interventions : attractivité du territoire de Provence.

Le présent rapport a donc pour objet :

- de valider le principe des deux déplacements en Italie à Gênes et à Milan d'une délégation du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ;
- d'autoriser la dépense inhérente à l'organisation de ces déplacements.

Date des déplacements :

Gênes octobre 2018

Milan décembre 2018 (sous réserve de précision)

Composition fonctionnelle de la Délégation (sous réserve de modification) :

Pour ces deux déplacements, la délégation sera conduite par la Présidente du Conseil départemental, d'élus, d'agents départementaux et d'invités (soit des personnes qui, de l'extérieur, apporteront leurs concours à la bonne exécution et communication du déplacement).

L'objet du déplacement :

- Promotion du territoire de Provence et mise en œuvre des projets de coopération décentralisée conduits dans le cadre des accords de coopération décentralisée signés avec la Ville et la Métropole de Gênes.

Budget prévisionnel indicatif :

Le montant affecté aux dépenses de ces déplacements a été évalué à ce jour à la somme de :
25 000 €(10 000 euros pour Gênes et 15 000 €pour Milan)

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous propose :

- d'autoriser sur le principe les deux déplacements à Gênes en octobre 2018 à Milan en décembre 2018 d'une délégation officielle du Conseil départemental ;
- de vous prononcer sur l'intérêt départemental de ces déplacements ;
- de vous prononcer sur la composition prévisionnelle de principe des délégations, jusqu'à concurrence de 8 membres :
 - . élus départementaux et agents de la collectivité,
 - . invités de la collectivité ;
- le principe de présentation d'un prochain rapport en commission permanente portant confirmation de la date des missions, de la composition précise des délégations, des modalités de prise en charge des frais afférents ainsi que la demande de délivrance de mandats spéciaux aux conseillers départementaux et aux invités qui participeront à ce déplacement ;
- la validation de la prise en charge directe par la collectivité, par remboursement des frais de dépenses inhérentes aux déplacements des élus et des agents de la Collectivité, ainsi que des personnalités qualifiées invitées. Ces frais peuvent être liés aux transports locaux et internationaux, aux frais de séjours sur place à l'étranger y compris toute dépense nécessaire et accessoire au bon déroulement de la mission.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL